



**BERNAY**  
LA VILLE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 127-2022  
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Votants pour : 28  
Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,

Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.

Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL

Date de la convocation : 06 décembre 2022

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

#### Objet :

### CONVENTION DE PARTENARIAT DANS LE CADRE DE PROJETS CULTURELS ENTRE LA VILLE ET LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

#### Exposé des motifs :

La Ville de Bernay souhaite organiser un partenariat dans le cadre de projets culturels en accueillant au Piaf des représentations organisées par la Maison des Jeunes et de la Culture :

- Concerts
- Spectacles
- Festival génération durable

Le partenariat réalisé entre la Ville de Bernay et la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay permettra la réalisation, pour le compte de la MJC :

- L'accueil des spectacles au Piaf
- La vente des billets sur le site Mapado et billetterie du Piaf

Le prix du billet est fixé selon le tarif en vigueur à la date de la manifestation.

A l'issue des représentations, la Ville transmettra les sommes dues accompagnées d'un récapitulatif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat ci-jointe.

#### Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général des Impôts,  
Vu la convention de partenariat ci-annexée ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

*Pascal DIDTSCH et Pascal GRIHAULT ne prennent pas part au vote*

- **DE VALIDER** la convention de partenariat entre la Ville et la Maison des Jeunes et de la Culture de Bernay,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention, les éventuels avenants ainsi que tout éléments permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

